

Mélanie LEONETTI
Responsable Market/ Com & Partenariats
GESTION CREDIT EXPERT
9-11 avenue de la Garonnette
31000 Toulouse, FRANCE

À nos partenaires et parties prenantes,
Le 30/08/2019

LETTRE POUR DEMANDE DE DELAI (COP)

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une **déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis la publication de notre dernière communication, et enfin **une mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès pour les raisons suivantes :

- Croissance externe du groupe ayant monopolisé la Direction Générale et le service Marketing Communication

Aussi, nous vous prions de bien vouloir étudier la possibilité de nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du **27 Décembre 2019 au plus tard**.

Bien cordialement,

Mélanie LEONETTI
Responsable Marketing Communication et Partenariats